

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 416 DU JEUDI 22 JANVIER 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Guinée

Mamadi Doumbouya investi pour sept ans



P.3

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

Investiture de Mamadi Doumbouya
P.4



Ange Gabriel Haba en fait sa lecture (Entretien)

Foncier

P.5



Le ministre Mory Condé alerte sur la « prise en otage » des terres agricoles et industrielles

Procès 28 septembre

P.3



Les avocats du colonel Bienvenu Lamah balaient les témoignages à charge contre leur client

Edito à vue d'Aigle

Un premier septennat pour Doumbouya

Le samedi 17 janvier 2026, le Stade Général Lansana Conté de Nongo a servi de cadre à la cérémonie d'investiture du nouveau président de la République de Guinée, Mamadi Doumbouya. C'était en présence des chefs d'Etat de Gambie, du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, de la Sierra-Léone, du Libéria, du Rwanda et du Gabon. Le Nigeria et le Ghana se sont fait représenter par leurs vice-présidents. L'on y a noté également la présence des présidents des institutions républicaines, des leaders religieux, de nombreux invités de marque, des artistes de renom, des membres de la famille présidentielle, des candidats malheureux à la présidentielle, d'une foule d'anonymes...

Dégagement à Conakry P.5

Témoignages de victimes le long de l'autoroute Fidel Castro

Elections en Guinée

P.6

La DGE à l'heure de l'auto-évaluation

GUINEE

P.4

Le RPG Arc-en-ciel sceptique face à la « main tendue » du président Mamadi Doumbouya

Édito à vue d'aigle



Un premier septennat pour Doumbouya

Le samedi 17 janvier 2026, le Stade Général Lansana Conté de Nongo a servi de cadre à la cérémonie d'investiture du nouveau président de la République de Guinée, Mamadi Doumbouya. C'était en présence des chefs d'Etat de Gambie, du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, de la Sierra-Léone, du Libéria, du Rwanda et du Gabon. Le Nigeria et le Ghana se sont fait représenter par leurs vice-présidents. L'on y a noté également la présence des présidents des institutions républicaines, des leaders religieux, de nombreux invités de marque, des artistes de renom, des membres de la famille présidentielle, des candidats malheureux à la présidentielle, d'une foule d'anonymes.

Le vainqueur de la présidentielle du 28 décembre 2025 a prêté serment devant la Cour suprême, la plus haute juridiction du pays. Il a par la suite été installé dans ses fonctions de président de la République de Guinée pour un mandat de 7 ans renouvelable une fois.

Dans son discours d'investiture,

l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales a dédié son mandat aux femmes et aux jeunes, tout en rappelant que la Guinée est une et indivisible. Il a tendu sa main à toutes les filles et à tous les fils du pays pour une reconstruction nationale sur des bases solides et viables. Il a une nouvelle fois annoncé que le Programme Simandou 2040 s'exécutera dans l'intérêt exclusif des Guinéens de toutes les régions, de toutes les confessions religieuses, de toutes les communautés sans distinction aucune.

Comme on le sait, c'est le 04 janvier 2026, que la Cour suprême a proclamé les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025. Et sans surprise, les résultats provisoires publiés par la Direction Générale des Elections (DGE) quelques jours plus tôt ont été confirmés par la plus haute juridiction du pays.

Fodé Bangoura, le premier président de ladite Cour, a proclamé le candidat indépendant Mamadi Doumbouya élu Président de la République avec 86,72 % des suffrages valablement exprimés. Ce qui marque donc le retour à l'ordre constitutionnel après quatre ans de transition.

Concernant le taux de participation au scrutin, la Cour suprême a indiqué qu'il est de 82, 86 %, contrairement au taux de participation de 80,95 % qui avait été préalablement annoncé par la Direction Générale des Elections lors de la publication des résultats provisoires.

Au moment où nous mettons sous presse, la démission du Premier ministre et de son gouvernement était annoncée imminente par certaines sources et sur les réseaux sociaux. Amadou Oury Bah serait-il reconduit à son poste ? C'est la question que beaucoup se posent.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS 629106363

Photographe: Moustapha Camara

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Kéfina Diakité

Vie de la nation

Guinée, entre l'espoir de Simandou et le spectre des «Mafias» corporatistes

La semaine du 15 au 21 janvier 2026 restera gravée comme celle d'un paradoxe guinéen saisissant. Alors que le pays projette une image de puissance minière émergente à l'international, ses institutions internes et ses organisations de la société civile, à l'instar de l'AGEPI, s'embourbent dans des pratiques de «bas étage» qui menacent la crédibilité du renouveau prôné par les autorités de la transition.



1. Sociopolitique : Le «Congrès de l'imposture» et le naufrage de la HAC

L'actualité a été percutée de plein fouet par le passage en force de l'équipe sortante de l'AGEPI le vendredi 16 janvier. Sous le regard complice de la HAC et de la Maison de la Presse, un simulacre d'élection a porté Aboubacar M'Mah Soumah à une présidence contestée.

• **Le déni du droit :** Comment expliquer la présence de commissaires de la République à un événement organisé par un bureau dont le mandat a expiré en novembre 2025 ?

• **La preuve par les listes :** La confrontation des documents est accablante. D'un côté, une liste de présence de seulement 13 membres, preuve d'une réunion initiale terminée en «queue de poisson» sans quorum ni signature de PV. De l'autre, des listes produites pour le congrès où s'entremêlent signatures douteuses et organes de presse fantômes.

• **Conflits d'intérêts :** La neutralité de Hassane Kaba (Maison de la Presse) et d'Amadou Touré (HAC) est lourdement remise en cause par leurs liens historiques au groupe L'Indépendant et la présence du journal Le Standard dans le bureau de la faction contestée.

2. Économie : Le scandale des 100 millions et la rigueur de façade

Sur le plan économique, cette semaine a vu le voile se lever sur la gestion des

ressources de la presse.

• **Dilapidation de fonds :** L'accusation de détournement de 100 millions de GNF, destinés initialement à la couverture de la présidentielle, alimente toutes les conversations. Cet argent semble avoir servi de carburant à une campagne de survie personnelle pour un clan aux abois.

• **Impact national :** Alors que le budget 2026 mise sur la transparence pour rassurer les investisseurs du projet Simandou, ces dérives associatives envoient un signal désastreux. L'économie de la presse ne peut prospérer si les subventions publiques sont traitées comme des caisses noires privées.

3. Justice : Le sursis du 21 janvier et le réveil de la vérité du terrain

Cependant, la vérité du terrain devra attendre. Le procès du 21 janvier pour détournement de fonds, qui devait être le moment de vérité, a été reporté au 18 février prochain. Le motif invoqué ? Une lettre brandie à la dernière minute justifiant l'indisponibilité de l'avocat de Dame Aminata. Pour les observateurs avertis, ce report ressemble à une manœuvre désespérée pour gagner du temps, peut-être celui nécessaire à la fabrication d'une liste justificative «sur mesure» pour masquer l'évaporation des 100 millions.

4. La HAC face à ses responsabilités : Une neutralité de façade ?

Parallèlement à ce blocage judiciaire, le Président de la HAC a convoqué cette semaine les administrateurs et directeurs de publication pour discuter du partage de la subvention allouée à la presse écrite. Une rencontre aux enjeux financiers colossaux pour des organes asphyxiés.

Lors de cette réunion, le Président de la HAC a clarifié sa position face à la crise de l'AGEPI : l'institution reste neutre jusqu'au verdict final de la justice. En affirmant que « la HAC s'alliera avec le vainqueur », il envoie un message double : d'une part, il désavoue implicitement le «congrès» prématuré du 16 janvier, mais d'autre part, il confirme que seule la force du droit (ou le verdict du tribunal) pourra contraindre le régulateur à reconnaître la légitimité.

Le Regard de L'Aigle Infos

Le report au 18 février ne doit pas être un temps de repos, mais un temps de vigilance. Si le clan sortant espère «blanchir» les 100 millions par des écritures comptables tardives, la justice devra être d'autant plus rigoureuse. La neutralité affichée par la HAC est une première victoire pour le bureau de Mamadou Aliou Diakité : le «vainqueur» ne sera pas celui qui fait le plus de bruit dans les congrès de complaisance, mais celui qui aura la loi de son côté.

• ou aux «arrangements de collègues» pour écarter les gêneurs comme Mamadou Aliou Diakité.

• La justice guinéenne joue sa propre crédibilité : saura-t-elle sanctionner l'imposture des listes recyclées et le pillage des cotisations des patrons de presse ?

Le Regard de L'Aigle Infos

On ne gère pas une institution de presse comme un groupe de «loubards» ou une amicale d'anciens stagiaires rancuniers. La Guinée de 2026 mérite mieux que des règlements de comptes hérités du passé. Le 21 janvier, la barre du tribunal sera le seul endroit où les signatures frauduleuses ne pourront plus masquer la vérité du terrain.

Kéfina Diakité

Guinée

Mamadi Doumbouya investi pour sept ans

La Guinée a vécu, le samedi 17 janvier 2026, une journée historique marquée par l'investiture solennelle de Mamadi Doumbouya, Président de la République. La cérémonie s'est tenue au stade Général Lansana Conté de Nongo, en présence de plus de 50 000 citoyens guinéens et d'une dizaine de chefs d'État ainsi que de hautes personnalités étrangères.



À son arrivée dans la salle de réception, le Président Mamadi Doumbouya, accompagné de son épouse et des membres de sa famille, a salué personnellement chaque convive, multipliant poignées de main et échanges empreints de respect.

La cérémonie officielle d'investi-

ture s'est déroulée devant la Cour suprême, les corps constitués, les chefs d'État invités et le peuple de Guinée. Conformément aux dispositions constitutionnelles, Mamadi Doumbouya a prêté serment, la main levée, s'engageant devant Dieu et devant le peuple de Guinée à exercer ses fonc-

tions dans le strict respect des principes républicains.

Élu dès le premier tour de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025 avec 86,72 % des suffrages, Mamadi Doumbouya entame ainsi officiellement son mandat à la tête de l'État gui-

néen. La cérémonie de prestation de serment a été présidée par le président de la Cour suprême, Fodé Bangoura, qui a rappelé les prérogatives constitutionnelles du chef de l'État, notamment en matière de politique extérieure, de ratification des traités internationaux et d'accréditation des ambassadeurs.

Dans son allocution, le président de la Cour suprême a exhorté le nouveau chef de l'État à gouverner dans « la vérité, la justice et l'exigence morale ». Il l'a également invité à rester attentif aux souffrances des populations les plus modestes et à privilégier une immersion constante dans les réalités du pays, loin « de l'écume enivrante des rapports officiels ».

« Moi, Mamadi Doumbouya, Président de la République élu, je jure devant Dieu et devant le peuple de Guinée, sur mon honneur, de respecter et de faire respecter scrupuleusement la Constitution, les lois, les règlements et les décisions de justice ; d'exercer loyalement et dignement les fonctions qui me sont conférées dans l'intérêt supérieur de la Nation, de ne jamais recourir aux pouvoirs qui me sont dévolus à des fins personnelles, de préserver en tout

lieu et en toutes circonstances la paix, la cohésion sociale et l'unité nationale, de défendre les institutions de la République, l'intégrité du territoire et l'indépendance nationale. En cas de parjure, que je subisse la rigueur de la loi. » a déclaré le président élu.

À l'issue de son investiture, le Président Mamadi Doumbouya a lancé un appel à l'unité nationale et à une gouvernance participative, tout en insistant sur l'implication des femmes et des jeunes dans le développement du pays. Il a réaffirmé sa volonté d'investir dans l'éducation, la formation et la création d'emplois, et s'est engagé à gouverner avec intégrité, justice et responsabilité.

Par cet engagement solennel, Mamadi Doumbouya ouvre un mandat présidentiel de sept ans, renouvelable, dans un contexte marqué par de fortes attentes populaires sur les plans institutionnel, social et économique.

Samuel Demba. D

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Prix RFI Talents du Rire L'édition 2025 remportée par le Guinéen Rigel Gandhi

Le mercredi 21 janvier 2026, Radio France Internationale (RFI) a rendu public le nom du lauréat du Prix RFI Talents du Rire 2025. À l'arrivée, c'est le Guinéen Rigel Gandhi qui est parvenu à décrocher cette prestigieuse distinction.



Il faut rappeler que le Prix RFI Talents du Rire vise à révéler et à promouvoir de nouveaux talents de l'humour francophone, notamment en Afrique, dans l'océan Indien et les Caraïbes. Depuis plusieurs années, le jeune humoriste guinéen s'illustre comme une véritable étoile montante, se démarquant par un style singulier qui allie humour, satire et dénonciation sociale dans ses créations.

« C'est une immense joie et une grande fierté pour moi, pour la Guinée aussi et pour les causes qu'on défend, parce que l'humour est une arme puissante de dénonciation et de communication. Je félicite tous les autres finalistes qui n'ont pas forcément démerité ; ce sont de grands humoristes, de grands artistes. Nous faisons de l'humour conscient. On a compris qu'il y a certains sujets qu'on n'arrive pas à aborder normalement. En Afrique, il y a beaucoup de choses, notamment la politique, qui sont risquées ; donc nous prenons beaucoup de risques en abordant certains thèmes, mais quand on a choisi une voie, il faut aller jusqu'au bout », a-t-il indiqué au micro de RFI.

Beaucoup de projets tiennent à cœur au nouveau lauréat guinéen. Toutefois, parmi eux, deux se démarquent particulièrement. Il s'agit du spectacle consacré à la drépanocytose et un autre axé sur la question de l'immigration.

« Je vais bien sûr porter un nouveau spectacle, mais je veux surtout faire tourner le spectacle sur la drépanocytose. J'aimerais toucher beaucoup de personnes et sensibiliser davantage avec ce spectacle. L'Afrique est fortement touchée par cette maladie que l'on ne connaît pas assez et que les médecins eux-mêmes ne comprennent pas suffisamment. C'est un projet qui me tient à cœur parce que c'est un combat personnel, mais nous travaillons aussi sur d'autres spectacles, notamment autour du thème de l'immigration. À ce stade, les deux projets qui me tiennent le plus à cœur sont le spectacle sur la drépanocytose et celui sur l'immigration », a-t-il lancé.

C'est le 15 février prochain que l'on procédera à la remise de ce prix, en marge du festival Abidjan Capitale du Rire.

Mamadou Oury

Procès 28 septembre

Les avocats du colonel Bienvenu Lamah balaient les témoignages à charge contre leur client

Le mercredi 21 janvier 2026, Me Zézé Kalivogui, avocat du colonel Bienvenu Lamah, dans le dossier du 28 septembre 2009, a, dans un entretien accordé à Mosaïqueguinee.com, déploré l'attitude de certaines parties civiles dont les déclarations contrastent, selon lui, avec la réalité des faits.



« Ce sont les personnes se disant parties civiles qui défilent à la barre. Après être restées absentes durant la première procédure, certaines se réveillent aujourd'hui, alors que des milliards sont en jeu, pour venir troubler la sérénité des débats », a dénoncé Me Zézé Kalivogui, tout en pointant ce qu'il considère comme des anomalies : des récits déconnectés des événements du 28 septembre, l'absence de documents médicaux, la présence de représentants de victimes présumées sans aucun mandat légal ou titre justificatif.

« En résumé, ces passages ne nous émeuvent pas. La plupart de ces personnes déclarent d'ailleurs n'avoir aucun lien avec le colonel Bienvenu Lamah. Nous sommes donc sereins. Le moment venu, nous démontrerons que ces constitutions de parties civiles ne sont pas fondées et nous verrons s'il y a lieu d'engager des poursuites », a-t-il martelé.

Pour lui, ceux qui se constituent parties civiles sans lien avec les massacres s'exposent à de graves sanctions juridiques. Outre le fait d'être déboutés, ils pourraient être visés par des plaintes pour dénonciation calomnieuse et tentative d'escroquerie.

« On ne peut pas se réjouir de la prison d'autrui, ni venir marchander sur le dos des véritables victimes. C'est indigne... En droit, il faut avoir la qualité. Soit vous avez souffert personnellement des effets de l'infraction, soit vous représentez une personne et, dans ce cas, vous devez impérativement être muni d'une procuration. Sans ce mandat, vous n'avez pas le droit de figurer dans la procédure », a-t-il expliqué.

L'avocat a cité l'exemple d'une prétendue victime affirmant avoir reçu une balle au genou au stade en 2009. Or, son dossier médical indiquait une blessure par balle reçue le 15 avril 2008 lors d'un soulèvement de commerçants

sous l'échangeur de Madina.

« Comment accorder du crédit à ce genre de témoignage ? Si l'on étudie le dossier avec attention, on constate qu'il y a eu beaucoup de montages pour figurer dans cette procédure », relève l'avocat qui appelle la population à plus de retenue dans ce dossier, notamment sur les réseaux sociaux. « Les réseaux sociaux ne sont pas le tribunal. Il faut des raisonnements rationnels. Nous n'avons que la justice pour nous faire entendre. Il faut savoir garder un certain recul pour situer les responsabilités avec objectivité. Que ce procès serve à tout le peuple de Guinée pour qu'à l'issue des débats, la population puisse se réconcilier avec elle-même », dira Me Zézé Kalivogui.

Kéfina Diakité

*Lisez le journal
numérique sur le site*
KéfinaFasso
www.kefinafasso.com
Votre site indépendant d'information tous azimuts.



Investiture de Mamadi Doumbouya

Ange Gabriel Haba en fait sa lecture

Le président du Conseil national des organisations de la société civile guinéenne, est très optimiste pour le retour à l'ordre constitutionnel. Ange Gabriel Haba estime que le président élu doit se mettre au travail pour amorcer le développement tant attendu. Cependant, il demande à tous les acteurs de conjuguer le même verbe et éviter des discours de haine.



L'Aigeinfos : Mamadi Doumbouya a été investi samedi, premier président de la Vème République pour un mandat de sept ans. Comment le CNOSC-G a suivi la cérémonie ?

Ange Gabriel Haba : Nous avons suivi cette cérémonie avec beaucoup d'intérêt parce que la mobilisation que nous avons vue au stade Lansana Conté était une mobilisation caractérisée par une discipline avec un environnement paisible inédit. L'organisation a été parfaite et tous ceux qui doutaient avant le jour qu'une telle mobilisation pouvait être parfois entachée de bousculades, de troubles, mais il faut dire chapeau aux organisateurs.

L'Aigeinfos : Lors de sa prestation de serment, Mamadi Doumbouya a réitéré sa main tendue à tous les Guinéens. Qu'en pensez-vous ?

Ange Gabriel Haba : Je pense que la main tendue du chef de l'État est une volonté manifeste du président à aller vers le rassemblement de toutes les énergies et de toutes les forces du pays pour les placer au centre du développement de la Guinée. C'est un acte fort qui rassure et nous pensons qu'il doit être suivi des actes concrets afin de rassembler effectivement toutes les fils du pays vers les orientations qui puissent renforcer l'unité nationale. Ceux qui représentent le président à travers l'administration, à travers le gouvernement doivent aider le président à faire en sorte que cette confiance se traduise dans leur comportement. Ceux qui sont opposés au président de la République, nous ne sommes plus dans une période de campagne présidentielle. Même s'il y a d'autres élections locales et autres qui viennent, tout le monde doit être intéressé

au processus de développement de notre pays pour éviter de donner l'impression que c'est un cercle qui gouverne le pays mais tout le monde n'est pas concerné par la gouvernance.

L'Aigeinfos : Croyez-vous en cette main tendue car il en avait déjà fait auparavant, mais plusieurs acteurs se disaient exclus du processus de transition qui est fini.

Ange Gabriel Haba : Si on doit amorcer le processus de démocratisation dans son sens réel après transition, et si nous voulons aller vers une paix durable et un développement harmonieux, il faut faire table rase. Qui dans ce pays n'a pas fait des erreurs ? Qui dans ce pays n'a pas posé des actes parfois à contresens de certaines valeurs ? Tout le monde. Il n'y a pas de président parfait. C'est ce qui est important. Regardons le message véhiculé, le contenu, la bonne foi de l'homme, et qu'est-ce qu'il veut pour ce pays ? Je pense que tous les acteurs sociopolitiques doivent accepter cette main tendue.

L'Aigeinfos : Le président Mamadi Doumbouya dédie ce mandat aux femmes et aux jeunes. Quelle est votre lecture par rapport à cette déclaration ?

Ange Gabriel Haba : C'est un

engagement qui place la femme et la jeunesse au centre des initiatives du président de la République. Les gens pensent qu'en parlant de jeunes ou de jeunesse, ça se limite au recrutement parfois à la fonction publique. Ça va au-delà de ça. Si nous voulons un développement où les jeunes sont au centre, il faut construire une politique publique dans laquelle il y a un plan progressif d'accompagnement professionnel de la jeunesse et de façon durable.

L'Aigeinfos : Est-ce qu'en disant que ce mandat est dédié aux femmes, cela sous-entendrait que désormais il faut confier les postes de la primature ou l'Assemblée nationale aux femmes ?

Ange Gabriel Haba : Je suis d'accord. Quand on dédie son mandat aux femmes, il faut faire intéresser aussi les femmes à des postes de nomination. La question de parité doit se manifester dans les actes de nomination à tous les niveaux. Donc, qu'ils soient les jeunes ou les femmes, il faut éviter que les promesses soient réalisées à travers des actions momentanées. Ça ne garantit pas un développement durable.

L'Aigeinfos : Quel profil de Premier ministre souhaiteriez-vous pour le premier mandat de la Vème République ?

Ange Gabriel Haba : Nous avons besoin d'un Premier ministre rassembleur. Quelle que soit la position de la présidence, le Premier ministre doit travailler à concilier les positions de la présidence

avec celles des acteurs sociopolitiques. Nous ne voulons plus d'un Premier ministre qui piétine ses valeurs.

L'Aigeinfos : Malgré le retour à l'ordre constitutionnel, nous assistons toujours à des cas d'enlèvement. Quel appel avez-vous à lancer aux autorités ?

Ange Gabriel Haba : Permettez-moi de le dire, du bas peuple au plus bas niveau, l'impression est donnée qu'il y a une certaine insécurité dont le chapeau est porté par l'État. Qu'est-ce que je veux dire ? L'État doit renforcer à travers la justice les enquêtes par rapport aux cas de disparition, par rapport aux cas d'enlèvement. C'est en posant des actes qui puissent rassurer les populations que ce qui se passe n'est pas la responsabilité de l'État. C'est en travaillant parfois pour arrêter des gens qui sont responsables de ça. Donc le président de la République doit travailler aussi dans ce cadre-là. Il y a parfois des citoyens innocents qui n'ont rien à voir avec la politique, qui sont maltraités dans les quartiers sous l'œil impuissant des agents de sécurité, de la justice. L'État doit y travailler là-dessus. Le président doit aussi, lors de ce mandat, travailler pour que tous les Guinéens se sentent en sécurité.

L'Aigeinfos : Merci à vous Monsieur le Président du Conseil National des organisations de la société civile Guinéenne !

Ange Gabriel Haba : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Présidentielle en Centrafrique

Anicet Georges Dologuélé dénonce un scrutin entaché d'irrégularités

En Centrafrique, au lendemain de la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle par le Conseil constitutionnel, confirmant Faustin-Archange Touadéra à la tête de la septième République avec 77,90 % des suffrages, Anicet-Georges Dologuélé sort de son silence. L'homme est arrivé deuxième de la présidentielle avec 13,5% des voix. Il s'est exprimé mardi 21 janvier à Bangui lors d'un point de presse.



Anicet-Georges Dologuélé accuse l'Autorité nationale des élections et le Conseil constitutionnel d'avoir manqué à leur mission, évoquant un scrutin entaché d'irrégularités, qu'il juge, ni crédible, ni transparent. Selon lui, le pouvoir en place en Centrafrique aurait mis en œuvre des mécanismes visant à entraver le processus démocratique et à porter atteinte à l'État de droit. Malgré ces dénonciations, le leader de l'opposition appelle la population à ne pas céder au découragement, affirmant que la vérité finira par éclater.

« **Fraudes massives** »

« Le Conseil constitutionnel a

choisi de confirmer un scrutin entaché de fraudes massives, de manquements graves, estime Anicet-Georges Dologuélé au micro de **Rolf Steve Domia-leu**, notre correspondant à Bangui. Il a choisi d'ignorer notre requête en annulation de ce scrutin pourtant largement documenté. Il a même opéré le choix surprenant d'augmenter le taux de participation, qui est passé de 52,42 % à 64,42 %, soit douze points d'écart. »

« Cette décision n'efface ni les faits, ni la vérité, ni l'histoire, poursuit l'opposant. Quand une élection est organisée dans l'exclusion, quand l'autorité nationale des élections trahit sa mission, quand la volonté populaire est confisquée, ce n'est pas la démocratie qui triomphe, c'est la force qui écrase le droit. À ceux qui pensent avoir gagné par la fraude et le cynisme, je dis ceci : on peut gagner un verdict, mais perdre le peuple. »

RFI

Guinée

Le RPG Arc-en-ciel sceptique face à la « main tendue » du président Mamadi Doumbouya

Le parti déchu le 05 septembre 2021 observe de près le pouvoir de Conakry. Dans une interview accordée à votre hebdomadaire, l'ancien député et membre du bureau politique national du RPG Arc-en-ciel, Mohamed Lamine Kamissoko, s'est exprimé sur la volonté affichée par le président de la République, Mamadi Doumbouya, de tendre la main à la classe politique et de dédier son mandat de la Cinquième République aux femmes et aux jeunes. Des annonces accueillies avec scepticisme par le parti fondé par Alpha Condé.



Réagissant à l'appel au dialogue lancé par le chef de l'État, Mohamed Lamine Kamissoko estime que cette démarche ne saurait être crédible au regard des actes posés depuis l'arrivée du CNRD au pouvoir. Selon lui, le président Mamadi Doumbouya n'en est pas à sa première déclaration en ce sens.

« Depuis le coup d'État du 05 septembre jusqu'à maintenant, il a fait des promesses et déclarations. Mais dites-moi, est-ce qu'il les a tenues ? Nous avons fait des dialogues mais il n'a jamais pris en compte les recommandations. Il a décidé d'exclure certains politi-

ciens. Mais laissez-moi vous dire que ce pays n'appartient à personne », a-t-il dénoncé.

L'ancien député rappelle que, dès les premières heures du coup d'État, le discours des nouvelles autorités appelait à un renouvellement de la classe politique au profit des politiques qui partagent son idéologie. Mohamed Lamine Kamissoko évoque notamment l'exil de certains acteurs politiques, les arrestations et un climat qu'il juge peu favorable à un dialogue sincère.

« Comment parler de main tendue alors que des acteurs politiques sont en prison ou contraints à l'exil. Tous les jours il y a des disparitions, kidnappings. Ça ne s'arrête pas. Comment voulez-vous qu'une main tendue soit acceptée dans ce sens ? », s'interroge-t-il, estimant que les autorités actuelles connaissent elles-mêmes les mesures à prendre pour restaurer la confiance.

Sur l'annonce du président de dé-

dier son mandat aux femmes et aux jeunes, le cadre du RPG Arc-en-ciel adopte la même prudence. Se référant à une citation attribuée à l'ancien président Ahmed Sékou Touré, Mohamed Lamine Kamissoko affirme privilégier les actes aux paroles.

Pour lui, les engagements pris lors des premières heures de la prise du pouvoir militaire n'ont pas tous été suivis d'effets concrets. Il appelle ainsi à juger l'action publique sur la base des réalisations plutôt que des intentions affichées.

« Il ne s'agit pas de dire ce qu'on va faire, mais de le faire. Moi, je ne crois en rien tant que je n'ai pas vu », insiste-t-il, concluant qu'en l'absence de résultats tangibles, il reste réservé quant aux promesses annoncées.

Ces déclarations interviennent dans un contexte marqué par des appels répétés du gouvernement à l'apaisement et à l'inclusivité du processus politique en Guinée.

Samuel Demba. D

Foncier

Le ministre Mory Condé alerte sur la « prise en otage » des terres agricoles et industrielles

La première session du comité de pilotage de la Commission nationale de la réforme foncière et de l'habitat s'est tenue à Conakry, le jeudi 15 janvier 2026. Cette rencontre a réuni magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice et autres acteurs du secteur, avec pour objectif de proposer des textes législatifs et réglementaires destinés à encadrer durablement le foncier, l'un des domaines les plus sensibles et conflictuels en Guinée.



À cette occasion, le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État, a dressé un constat alarmant de la situation foncière dans le pays, qu'il qualifie de véritable « drame national ».

Un secteur au cœur des conflits judiciaires

Selon le ministre, Mory Condé, les litiges fonciers constituent la principale source de contentieux devant les juridictions guinéennes. Il affirme que près de 70 % des dossiers pendants dans les cours et tribunaux sont liés à

des questions foncières, mettant en évidence l'urgence d'une réforme structurelle du secteur.

Mory Condé déplore notamment la prolifération de quartiers anarchiques, souvent implantés sur des terres agricoles, en violation des plans d'occupation des sols et des règles d'urbanisme. Une situation qui, selon lui, menace directement l'avenir de l'agriculture nationale.

« Si rien n'est fait, dans dix à quinze ans, nos agriculteurs n'auront plus d'espaces où cultiver », a-t-il averti.

Spoliation des terres et compli-

cités dénoncées

Le ministre pointe également des pratiques de spoliation foncière impliquant, selon lui, des complicités à plusieurs niveaux. Des terres agricoles et industrielles seraient parcellisées et vendues illégalement, parfois avec l'implication de certains agents des services déconcentrés de l'Urbanisme et de l'Habitat, d'autorités administratives locales ou d'élus.

Il cite notamment les communes rurales de Wonkifong et de Kouria, aux portes de Conakry, où des zones agricoles auraient été entièrement détournées de leur vocation initiale, au vu et au su de tous.

Cette situation a des conséquences directes sur les politiques publiques, notamment en matière de sécurité alimentaire. Le ministre souligne qu'il arrive aujourd'hui que les programmes d'accompagnement du ministère de l'Agriculture soient plus importants que les superficies agricoles encore disponibles.

Un paradoxe foncier et économique

Comparant la Guinée à d'autres pays, Mory Condé souligne le paradoxe d'un pays disposant de plus de dix millions d'hectares de terres arables, mais qui peine à nourrir sa population, alors que des États comme le Bangladesh, avec des superficies bien moindres, parviennent à assurer leur sécurité alimentaire et à exporter.

Il dénonce également la spoliation des domaines industriels de l'État. De Manéah à Lola, plus de 70 % des réserves foncières industrielles auraient été cédées illégalement à des particuliers, parfois avec la délivrance de permis de construire et de plans de masse par les services compétents.

Des premières mesures et des résultats financiers encourageants

Face à cette situation, le ministère de l'Habitat a pris certaines mesures conservatoires, notamment l'interdiction de l'immatriculation des terres agricoles sans autorisation écrite du ministère de l'Agriculture et avis motivé de la Chambre nationale d'Agriculture.

Par ailleurs, le ministre a mis en avant les premiers résultats financiers issus des réformes engagées depuis 2024. Alors que le Fonds national de l'Urbanisme et de l'Habitat mobilisait à peine 3 milliards de francs guinéens par an avant 2024, les recettes ont

connu une hausse significative.

Entre mars et décembre 2024, plus de 200 milliards de francs guinéens ont été mobilisés, tandis qu'en 2025, les recettes cumulées ont atteint environ 250 milliards. Soit plus de 400 milliards mobilisés en deux ans, avant même l'entrée en activité effective de la Commission nationale de la réforme foncière.

Vers une réforme globale et inclusive

Pour Mory Condé, ces chiffres démontrent le potentiel du secteur foncier en matière de mobilisation des ressources internes. Il estime que des réformes sérieuses permettront non seulement de sécuriser le patrimoine foncier de l'État, mais aussi d'accroître les recettes non fiscales, dans un contexte où l'aide internationale au développement tend à se réduire.

C'est dans cette optique que la commission intègre magistrats, notaires et professionnels du foncier, afin que les textes de loi et règlements à élaborer prennent en compte les spécificités de chaque secteur avant leur transmission au Premier ministre et au chef de l'État.

« Réformer le foncier, c'est aussi améliorer durablement les ressources de l'État et les conditions de vie des travailleurs », a conclu le ministre.

Samuel Demba. D

N'zérékoré

Les dessous de la colère des commerçantes du marché Forêt

Le lundi dernier, selon le site d'information Mediaguinee, une vive tension a éclaté à N'zérékoré. Les commerçantes du marché Forêt ont envahi la chambre préfectorale de Commerce pour dénoncer leur déguerpissement.



L'on apprend que le domaine que les commerçantes occupent appartiendrait au Ministère de l'Hôtellerie et du Tourisme, qui souhaiterait désormais en prendre possession. Une décision que les vendeuses jugent injuste et qui, selon elles, les abandonne à leur sort, rapporte le site d'informations.

« On nous demande de quitter ici pour aller où ? Nous avons des enfants, nos maris ne travaillent pas. C'est ici que nous trouvons de quoi manger. Le président a dit que son mandat est consacré aux femmes. C'est pourquoi nous demandons au président Mamadi Doumbouya de nous laisser ici », a martelé une vendeuse.

Une autre commerçante, veuve, a exprimé son désarroi : « Le

mois de Ramadan approche. C'est ici que je trouve mes dépenses. Mon mari est décédé, les enfants sont à ma charge. Qu'on nous laisse exercer nos activités. Nous demandons aux autorités d'avoir pitié de nous. »

Le président intérimaire de la chambre préfectorale de Commerce a tenu à calmer les esprits en ces termes : « Le domaine en question appartient au Ministère de l'Hôtellerie et du Tourisme. Depuis le mois d'octobre, les femmes avaient été informées par la commune. Mais pour nous, c'est la première fois que nous recevons cette information. Ce que je peux demander aux femmes, c'est de rester calmes. Je vais rencontrer le maire pour voir ce qui peut être fait. »

Le même jour, les commerçantes, très en colère, avaient déjà pris le chemin du Gouvernorat pour faire entendre leur voix, a-t-on appris du site Mediaguinee. Espérons vivement qu'un terrain d'entente sera trouvé pour éviter des troubles dans la capitale de la Guinée forestière.

Kaba Kankoula

Déguerpissement à Conakry

Témoignages de victimes le long de l'autoroute Fidel Castro

Le mercredi 21 janvier 2026, l'on a procédé au lancement d'une vaste opération de déguerpissement des emprises de l'autoroute Fidel Castro. L'opération concerne l'ensemble des communes de la capitale guinéenne ainsi que le Grand Conakry. Des citoyens victimes de ces opérations se sont confiés à Africaguinee.com.



Aboubacar Sidiki Sylla est entrepreneur et propriétaire d'un centre de prestations installé à la Tannerie. Il a confié au site Africaguinee.com qu'il n'a reçu aucune notification officielle avant la destruction de ses installations.

« Si nous avions été informés, j'aurais appelé des vitriers pour démonter les installations. Ce que j'ai investi pour construire tout cela et ce que j'aurais payé pour enlever le matériel, ce n'est pas la même chose. J'ai investi des millions... Je paie le cadastre chaque année, les impôts, les taxes... Tout ce qui concerne l'État, je le paie. Ils étaient censés m'informer pour me dire de libérer l'espace... Ma machine A0, qui imprime les grands formats, m'a coûté plus de 80 millions de

francs guinéens. Les pieds sont cassés, je ne sais même pas si elle est encore utilisable. La construction, avec les vitres et les murs, a coûté plus de 35 millions », a-t-il indiqué, rappelant qu'il emploie au moins cinq jeunes. « Nous créons des emplois. Si tout est détruit, ces jeunes se retrouvent au chômage. Il faut éviter cela dans un pays », fera-t-il savoir.

Kadiatou Nassirou Conté, vendeuse de fruits au bord de la route, dit reconnaître la légitimité de l'action des autorités. « Nous avons perdu beaucoup de choses, mais nous soutenons les autorités. La loi est dure, mais c'est la loi. Ce déguerpissement est pour notre bien, pour sauver nos vies et prévenir les accidents... Nous demandons au Pré-

sident de nous trouver un endroit où exercer notre activité, car il n'y a plus de place dans le marché », soutient-elle.

Quant à Saran Camara, elle est restauratrice. Elle se dit choquée par la manière dont l'opération s'est déroulée. « Je n'étais pas sur place. Ce matin, en arrivant, j'ai constaté qu'ils avaient tout déguerpi sans m'informer. On m'a dit que l'information était passée à la télévision... J'ai tout fait pour qu'ils me laissent prendre mes affaires, mais ils ont refusé. Je suis bouleversée. Nous sommes des femmes, avec des enfants à nourrir », dira-t-elle.

Moussa Diallo, le président de la délégation spéciale de Matoto, s'est exprimé sur le sujet en ces termes : « Le déguerpissement des commerçants installés sur les ronds-points vise à améliorer l'image de Conakry et à fluidifier la circulation. Ces espaces étaient devenus anarchiques et causaient de graves embouteillages... Nous appelons à la responsabilité collective pour maintenir l'ordre et empêcher toute réoccupation des espaces publics »

Kéfina Diakité

Elections en Guinée

La DGE à l'heure de l'auto-évaluation

Le référendum constitutionnel et l'élection présidentielle ont été organisés respectivement le 21 septembre et le 28 décembre 2025 par la Direction Générale des Élections (DGE). L'heure est désormais à l'auto-évaluation du dispositif électoral. C'est dans ce cadre qu'une séance d'orientation des animateurs des ateliers préfectoraux d'évaluation s'est tenue le mardi 20 janvier 2026 au siège de l'institution.



Ils étaient 46 animateurs issus du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD) et de la Direction Générale des Élections qui ont pris part à cette rencontre. Objectif : évaluer les forces, faiblesses, opportunités et risques (FFOR) des scrutins, tant sur les plans organisationnel, administratif et financier que sur l'ensemble des autres aspects liés au processus électoral. Les 46 animateurs seront déployés sur toute l'étendue du territoire national afin d'animer des ateliers d'évaluation dans les 33 préfectures du pays, les 13 communes de Conakry ainsi que dans les 34 ambassades et consulats. Chaque circonscription fera l'objet d'un rapport d'évaluation spécifique. Ces documents serviront de base à l'élaboration d'un rapport national final qui

sera présenté au Président de la République, au Gouvernement, au Conseil national de la transition (CNT) et à l'ensemble des entités concernées à partir de la semaine prochaine.

Le Directeur général adjoint de la DGE, Georges Abraham Sory, a mis l'occasion à profit pour préciser que l'objectif principal de cette initiative est de tirer les enseignements des scrutins passés afin de mieux préparer les prochaines échéances électorales, notamment les élections législatives et communautaires. « Nous sommes avec 46 animateurs issus à la fois de la DGE et du MATD qui vont aller en préfecture, animer des ateliers préfectoraux, comme je le disais tantôt, pour recueillir avec les acteurs locaux comment les élections se sont passées, ce qu'il faut pé-

renniser comme acquis, ce qu'il y a lieu de corriger, mais surtout ce qu'il y a lieu d'améliorer dans l'organisation des élections, à la fois au niveau local, puisque vous n'êtes pas sans savoir que nous allons vers des échéances qui intéressent simplement ou en grande partie les communautés à la base... Ces ateliers vont aboutir à un atelier national la semaine prochaine qui va regrouper l'ensemble des acteurs et des parties prenantes au processus électoral duquel va sortir un rapport national qui sera adressé aux autorités, notamment le président de la République et l'Assemblée nationale comme l'exige la loi à travers le CNT qui la représente en attendant les élections législatives... On a beaucoup plus appris que nous avons donné. Ce n'était pas une formation, c'était une session d'orientation, une session participative. Nous étions avec des cadres chevronnés qui, à plus d'un titre, nous ont montré qu'ils étaient capables d'assurer les missions pour lesquelles ils vont être dans les 33 préfectures et les 13 communes de Conakry », a déclaré le DGA de la DGE. A noter que les ateliers préfectoraux sont programmés du 23 au 25 janvier 2026. Quant à l'atelier national, il est prévu du 29 au 31 janvier 2026 à Kindia.

Mamadou Oury

Formation d'un nouveau gouvernement
Ce qu'en pense le PEDN de
Lansana Kouyaté

Dans la perspective de la formation d'un nouveau gouvernement après l'investiture du président de la République, Mamadi Doumbouya, le Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN) de Lansana Kouyaté, dit souhaiter une rupture dans la pratique gouvernementale



Ousmane Kankou Kaba, le porte-parole de la formation politique, indique au site Mosaïqueguinée que le problème est plutôt systémique et que ce n'est pas du tout un problème d'hommes politiques.

« Le renouvellement de l'équipe gouvernementale ou non relève du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État. C'est le président de la République qui sait s'il va reconduire son gouvernement ou pas. Les postes du gouvernement sont purement politiques. Pendant les quatre années écoulées il y a eu beaucoup de violations des droits humains, beaucoup d'arrestations extrajudiciaires, beaucoup de médias fermés, beaucoup de kidnappings, d'enlèvements et on parle de régime d'exception. Nous ne voulons pas que ces actes se reproduisent vu

que nous sommes dans un régime normal. Il y a eu beaucoup de bavures, dès que tu parles on dit que nous sommes dans un régime d'exception. Maintenant que le régime d'exception est tourné il faut qu'on revienne à des pratiques normales pour espérer un dénouement positif dans notre pays. Il ne s'agit pas de changer les hommes et maintenir le système. Il faut plutôt changer le système. Même avec les mêmes hommes on peut changer le système. Vous allez changer les hommes mille fois si le système ne change pas les mêmes pratiques vont demeurer. Ce que nous ne souhaitons pas », dira-t-il.

A rappeler que lors de la cérémonie d'investiture, le procureur général près la Cour suprême, Sidy Souleymane N'Diaye, a mis un accent particulier sur la valeur de la prestation de serment par le Chef de l'Etat Mamadi Doumbouya. Au moment où nous mettons sous presse, la démission du gouvernement Bah Oury était annoncée par certaines sources et sur les réseaux sociaux.

Mamadou Oury



Ministère des Sports

Bogola Haba revient sur l'investiture du président de la République au stade Général Lansana Conté

Dans un entretien accordé à *Africaguinee.com*, le ministre des Sports, Keamou Bogola Haba, est revenu sur l'investiture du président Mamadi Doumbouya, qui s'est tenue le 17 janvier 2026 au stade Général Lansana Conté de Nongo. Il a dévoilé les coulisses de ce défi organisationnel majeur.



Parlant de l'implication de son département dans l'organisation de cette cérémonie d'investiture, Kéamou Bogola Haba a déclaré : « D'abord, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le Président de la République pour son investiture. Vous avez entendu les engagements qu'il a pris ainsi que les rappels faits par le président de la Cour suprême sur ses responsabilités devant le peuple de Guinée. C'est un événement d'une importance capitale qui marque l'ouverture de la Cinquième République. Au nom de l'ensemble des cadres du ministère des Sports, nous félicitons le Chef de l'État pour cet enga-

gement et lui souhaitons un mandat de paix et de réussite, afin que la Guinée s'engage véritablement sur le chemin de l'indépendance économique.

Pour revenir au sujet, nous avons effectivement été très heureux d'apprendre que le stade Général Lansana Conté de Nongo a été retenu pour abriter cet événement. Plusieurs sites étaient en compétition, notamment le Palais des Congrès, le Palais des Nations, le Palais du Peuple, le stade Petit Sory, entre autres.

De notre côté, deux infrastructures étaient candidates : le stade du 28-Septembre et le stade de Non-

go. Après les évaluations menées par l'ensemble des acteurs concernés, le choix s'est porté sur le stade de Nongo, et le ministère en a été informé avec satisfaction, peu après l'élection du Président.

Plusieurs inspections ont ensuite été effectuées, aussi bien au stade de Nongo qu'au stade du 28-Septembre. Nous avons estimé que le stade de Nongo était techniquement prêt pour accueillir la cérémonie. Cependant, en raison des encombrements physiques constatés, des difficultés d'accès et de la capacité limitée, notamment en matière de stationnement, le stade du 28-Septembre n'a finalement pas été retenu. Cette situation nous amène à interpeller les personnes qui occupent les artères autour du stade du 28-Septembre, que ce soit du côté de l'autoroute, de Dixinn ou à l'intérieur même du site, afin qu'elles comprennent les défis que cela pose pour l'organisation de grands événements nationaux.

Et si ce stade n'a pas été retenu, c'est en raison des encombrements constatés. Il n'y a pas, en l'état, suffisamment d'espace pour abriter un événement d'une telle envergure. C'est donc pour ces raisons que le

stade de Nongo a été choisi.

Ce choix n'est pas le fruit d'un travail d'un seul jour. Il résulte d'un processus engagé par le Président de la République lui-même. Lorsque nous sommes arrivés en 2024, il existait déjà un contrat pour la rénovation du stade de Nongo. Malheureusement, ce contrat ne couvrait qu'environ 18 à 20 % des travaux nécessaires.

Il faut préciser que le stade de Nongo ne relève pas uniquement d'une rénovation, mais surtout d'une finition. Une partie importante des travaux avait déjà été réalisée grâce à la coopération guinéo-chinoise, notamment le grand bloc. Cependant, le chantier n'était pas achevé. Les parkings, la modernisation, les ascenseurs, les vestiaires et plusieurs autres aspects restaient à finaliser pour que le stade soit pleinement opérationnel. Ainsi, il y avait deux volets : la rénovation de l'existant réalisée par la coopération chinoise, et la finition des parties non achevées, un aspect que beaucoup de personnes ignoraient.

Nous avons donc entrepris une évaluation complète afin d'identifier précisément les travaux restants. Ce travail a été mené pratiquement tout au long de l'année 2024. Il nous a permis d'engager une procédure contractuelle qui a abouti, en mars 2025, à la signature d'un contrat global permettant à la fois la finition et la rénovation du stade.

Il faut donner ce mérite au Président de la République ainsi qu'à mon collègue ministre de l'Économie et des Finances, qui a co-signé ce contrat.

Il s'agit du plus grand contrat jamais signé dans notre pays dans le domaine de la rénovation et de la construction de stades, financé sur le budget national de l'État guinéen. Jusqu'ici, les grandes infrastructures sportives, comme le stade de Nongo ou celui du 28-Septembre, avaient été réalisées grâce à la coopération internationale, notamment avec la Chine et la Russie. Pour la première fois, un contrat d'une telle envergure a été entièrement financé par le budget national de développement. Cela s'est fait en 2025.

Je tiens à remercier mon collègue Mourana Soumah, ainsi que moi-même, avec le soutien du Président de la République et du Premier ministre, pour avoir permis à l'État de s'engager dans ces travaux dès le mois de mars, dans le cadre des préparatifs. Les travaux ont ensuite été accélérés. Nous avons été agréablement surpris d'apprendre, après évaluation, que le stade de Nongo avait été retenu pour abriter la cérémonie d'investiture. Cela nous a placés devant un double défi.

Les travaux n'étaient pas encore terminés. Il a donc fallu suspendre temporairement certaines opérations de finition et de rénovation en cours afin d'adapter le site à l'organisation de la cérémonie. À partir du mois de décembre, l'ensemble des travaux a été réajusté pour permettre la tenue de l'événement, tout en poursuivant les travaux de fond. C'était un véritable défi, que nous avons réussi à relever. »

Mamadou Oury

Critères de détermination du nombre de Républiques Ce qu'en pense Dr. Jean Paul Kotembedouno

Dr. Jean Paul Kotembedouno est membre du Conseil national de la transition (CNT). Il donne ci-après son avis sur les critères de détermination du nombre de Républiques



« À propos de la République, un ensemble de questions se posent généralement :

1. Qu'est-ce qu'une République ?
2. Quels sont les critères déterminant le passage d'une République à une autre ?
3. Un changement de constitution équivaut-il nécessairement à un changement de République ?

Je propose ainsi quelques éléments de nature à rendre compte de la polysémie du concept République avant de présenter rapidement des éléments de réponse aux deux questions qui ne pose que le même problème.

1. PRÉSENTATION DE QUELQUES ASPECTS DE LA POLYSEMIE DU CONCEPT « RÉPUBLIQUE »

Le terme République désigne suivant l'Étymologie du mot, (res publica) c'est-à-dire, « la chose publique, la chose de tous ». Le Vocabulaire technique et critique de la philosophie entend le mot République

suivant un sens primitif et un sens contemporain. Suivant le premier, la République signifie l'État. Suivant le second, elle (République) renvoie à tout État qui n'est pas monarchique. En ce sens, elle désigne une forme de gouvernement dans laquelle la fonction de chef d'État n'est ni héréditaire, ni viagère.

Si la République s'oppose à la monarchie, elle ne saurait « se confondre avec la démocratie ». Car, « une monarchie peut être démocratique ». Si le concept est ainsi utilisé comme un synonyme d'Etat de droit, de démocratie libérale, c'est parce que la République repose fondamentalement sur l'égalité entre les individus (W. Mager, « République », Arch. de ph. du droit, t. XXXV, 1990, p. 273). Suivant ce dernier sens, le terme République désigne « une forme de gouvernement qui repose sur un fond constitué de normes, de principes, de valeurs et de croyances (Favoreu,

P. Gaïa et al., Droit constitutionnel, Paris, Dalloz, 2014, p. 124).

C'est en vertu de cette conception que la République peut prendre des formes « laïque, sociale, démocratique, populaire, révolutionnaire ou indivisible) qui sont évidemment ceux d'une République donnée et non les caractères invariants de toute République » (J. R. Keudjeu de Keudjeu, « Citoyenneté et République dans le constitutionnalisme africain », Revue CAMES/SJP, n° 001, 2016, pp. 104 sq).

De même, le terme République renvoie également à l'État ainsi gouverné. C'est ainsi qu'on parle de « procureur de la République », de « président de la République ». Cette synonymie entre République et État donne du sens au fait que certains pays utilisent le terme République dans leur appellation officielle : « République française, République de Guinée, République islamique de Gambie », « République-Unie de Tanzanie » (Nanamountougou M.-A, op. cit.)

2. DES QUESTIONS EN LIEN AVEC LES CRITÈRES DU CHANGEMENT DE RÉPUBLIQUES

La question de savoir si un changement de constitution équivaut nécessairement à un changement de République repose sur le postulat suivant lequel, « l'avènement d'une nouvelle République a systématiquement comme support juridique une nouvelle Constitution et l'adop-

tion d'une nouvelle Constitution par une République qui en possédait une, est synonyme de changement de République ». (Nanamountougou M.-A, op. cit.). La première branche du postulat n'est pas inexacte. En ce sens, de nos jours, la Constitution représente le support de la consécration de la République.

Le second est à nuancer. Car, si le changement de constitution PEUT déterminer un changement de République, tout changement de constitution n'a pas le même effet. Pour ainsi avoir cet effet, le changement doit reposer sur une mutation significative de l'ordre constitutionnel nouveau. Autrement dit, le seuil des changements apportés à la nouvelle constitution doit être très élevé au point de modifier de manière importante le nombre d'institutions, leur fonctionnement tel qu'il sert à définir la nature du régime politique, l'étendue des droits et libertés etc.

Il ne suffit ainsi pas d'invoquer et de suivre la procédure d'un changement de constitution, pour que la Constitution qui en résulte change ipso facto de République. Dans ces conditions, l'attitude consistant à considérer la Constitution de 2020 comme ayant consacré une nouvelle République appelle un étonnement, étant entendu la modicité des innovations constitutionnelles apportées. Nul besoin de relever, en conséquence, l'impertinence de l'idée consistant à déterminer les Républiques à l'aune du nombre de Présidents ayant dirigé un Etat. Autrement dit –le propos peut paraître répétitif – l'on ne définit pas le nombre de Républiques au regard du nombre de Présidents ayant diri-

gé l'Etat, mais au regard du nombre de Constitutions adoptées, tant que chacune d'elle apporte des changements d'une réelle importance par rapport à l'ancienne (au plan institutionnel, des droits et libertés). (Ex. constitutions de 1958 par rapport à la Loi fondamentale de 1990).

Convient de relever, en définitive, que la numération des Républiques (1e, 2e, 3e, 4e) est sans valeur juridique. Elle a pour seul intérêt de faciliter l'étude des institutions durant une certaine durée. C'est-à-dire, de l'adoption d'un texte constitutionnel ayant introduit des réformes importantes à son abrogation. Dire que la numérotation est sans valeur juridique n'est pas dire que les changements qu'elle désigne sont sans conséquences juridiques.

NB : On reviendra, plus spécifiquement sur une étude systématique des constitutions guinéennes (de 1958, 1982, 1990, 2010, 2020, « 2021 », 2025) pour évaluer le nombre de Républiques à l'aune des critères prédéfinis.

En considération du nombre, et hormis la charte de la Transition, l'histoire constitutionnelle de Guinée est marquée par l'existence de 6 constitutions.

Avant une étude systématique intégrant le seuil des mutations substantielles notamment entre la Loi fondamentale du 23 décembre 1990 et la Constitution de 2010 ; entre les constitutions de 2010 et 2020, on peut considérer que la constitution en vigueur consacre la VIe (6e) République. », a écrit Dr Jean Paul Kotembedouno.

Mamadou Oury

Justice

Condamnation de deux anciens travailleurs de Skye Bank

Selon le site Mediaguinee, le verdict dans l'affaire François Leno, Moussa Koulibaly et Mohamed Sidibé, poursuivis par Skye Bank pour des faits "d'intrusion frauduleuse dans un système d'exploitation, atteinte à l'image de Skye Bank, vol et complicité" portant sur un montant de plus de 600 millions de francs guinéens a été rendu le lundi 19 janvier 2025 par le tribunal correctionnel de Kaloum.



Dans sa décision, le juge a déclaré le premier coupable "d'intrusion frauduleuse dans un système d'exploitation et atteinte à l'image de Skye Bank. Quant au deuxième, il a été déclaré coupable de complicité des mêmes faits. Il les a ensuite condamnés à 24 mois de prison dont 10 mois assortis de sursis et au paiement d'une amende de 5 millions de francs guinéens chacun. Le tribunal leur a interdit également le droit d'être électeur ou éligible. A cela s'ajoute l'interdiction formelle d'être nommé à un emploi administratif pendant 3 ans.

Sur l'action civile, François Leno et Moussa Koulibaly ont été condamnés solidairement à payer la somme de 600 millions de francs guinéens à Skye Bank à titre de dommages et intérêts. Cependant, le troisième prévenu, du nom de Mohamed Sidibé, lui, a été déclaré non coupable des

faits précités. Par conséquent, le renvoie des fins de la poursuite pour délits non constitués.

Après lecture du délibéré, aucune des parties présentes sur place, n'a annoncé relever appel de cette décision. Ce qui met fin à un feuilleton judiciaire qui a duré près de trois mois.

Il convient de rappeler que, lors des débats, aucun des condamnés n'a reconnu les faits mis à leur charge. Arguments après arguments, le ministère public n'a pas été convaincu. C'est pourquoi, il avait requis deux (2) de prison ferme et au paiement d'une amende de 60 millions de francs guinéens contre François Leno et Moussa Koulibaly pour délit "d'intrusion frauduleuse dans un système d'exploitation, atteinte à l'image de Skye Bank, rapporte le site d'information Mediaguinee.

Mamadou Oury

Forécariah

La reconstruction de l'école primaire de Sikhourou-Centre financée par le Japon

Le mardi 20 janvier 2026, selon le site Mediaguinee, l'ambassade du Japon en Guinée, a procédé à la signature du micro-projet de reconstruction de l'école primaire de Sikhourou Centre, dans la préfecture de Forécariah pour un montant de près de 130 170\$. Un projet salué par les autorités locales et l'ONG porteuse, qui y voient un espoir concret pour la scolarisation des enfants de la localité.



« Le projet dont nous signons les contrats est d'un montant de près de cent trente mille cent soixante-dix dollars, soit plus d'un milliard cent douze millions de francs guinéens. Il va permettre d'augmenter à nouveau les capacités d'accueil de l'école primaire de Sikhourou », a indiqué l'ambassadeur du Japon en Guinée, M. Kato Ryuichi. Et d'ajouter : « Par le projet de ce jour, six salles de classe réparties en deux bâtiments seront reconstruites intégralement. Elles seront équipées de tout le mobilier nécessaire. Des latrines et un forage seront également réalisés. À terme, près de trois cent élèves supplémentaires pourront revenir à l'école de Sikhourou Centre, qui sera modernisée, sécurisée et plus confortable pour tous »

Le diplomate japonais a par ailleurs rappelé que cette signature coïncide avec le 50^e anniversaire de l'ouverture de l'ambassade du Japon en Guinée, le 20 janvier 1976. « Nous avons connu de très bonnes relations entre la Guinée et le Japon. Nous sommes contents et souhaitons continuer à accompagner la Guinée pour son développement. Je suis très heureux de partager cette joie avec vous », dira-t-il.

Parlant au nom des populations bénéficiaires, le président de la délégation spéciale de Sikhourou, Sékou Walia Camara, a déclaré : « L'honneur et le sentiment de joie que j'éprouve sont immenses. Ils traduisent ceux des paisibles populations de Sikhourou qui vous transmettent leur profonde gratitude et leurs sincères re-

merciements...Aujourd'hui, nous sommes clairement témoins de l'investissement de l'Ambassade du Japon dans le domaine de la construction des infrastructures scolaires en Guinée ».

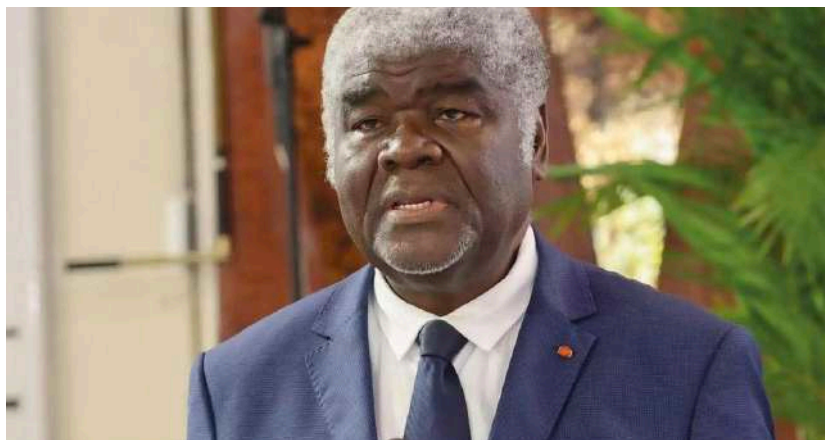
Mohamed Lamine Diaby est le directeur exécutif de l'ONG ADREMGUI, porteuse du projet. Il a dit à propos : « Depuis 2018, deux des trois bâtiments de l'unique école primaire de Sikhourou Centre ont été fermés à cause de leur dégradation avancée, réduisant le nombre de salles de classe de dix à trois, avec pour conséquences la déscolarisation de plusieurs enfants et la détérioration des conditions d'apprentissage »

Kaba Kankoula

Côte d'Ivoire

Robert Beugré Mambé reconduit au poste de Premier ministre

En Côte d'Ivoire, le président Alassane Ouattara a reconduit, ce mercredi 21 janvier dans la matinée, Robert Beugré Mambé au poste de Premier ministre. Cette nomination intervient un mois après la large victoire du Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) aux élections législatives.



Robert Beugré Mambé, 74 ans, avait été nommé Premier ministre en octobre 2023. À l'époque sa nomination avait déjoué tous les pronostics. Mais cette fois-ci, il n'y a pas forcément de surprise autour de ce choix.

Robert Beugré Mambé a relevé plusieurs défis, notamment l'organisation de la CAN en 2024. Il conduit les actions du gouvernement, et notamment la mise en œuvre du PND, le programme national de développement. Et comme tant d'autres personnalités politiques du Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), il a remporté les élections législatives de décembre chez lui, à Songon.

Une personnalité politique familière pour les Ivoiriens

Au moment de sa démission il y a deux semaines, Alassane Ouattara l'avait félicité pour son travail. « Le président a besoin d'un

homme assidu, travailleur, qui sait prendre ses responsabilités », commente Kobénan Kouassi Adjoumani, le porte-parole du RHDP.

C'est donc un visage familier pour les Ivoiriens et qui a fait ses preuves sur le terrain. Il reste maintenant une inconnue : la composition de l'ensemble du gouvernement, qui devrait intervenir sous peu. Tous ces changements sont observés de près, car c'est maintenant que se joue la « transition générationnelle » annoncée par Alassane Ouattara pour son quatrième mandat.

On a déjà eu de premiers indices samedi 17 janvier, avec l'élection de l'ancien Premier ministre, Patrick Achi, à la tête du perchoir. Reste à savoir quel rôle les autres ténors du RHDP vont jouer dans le gouvernement.

RFI

RÉVÉLATIONS

AGEPI, la mafia des « amis de l'Indépendant » et le pillage des 100 millions

Derrière la crise qui secoue l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI), se cache un réseau de copinage et de règlements de comptes personnels digne d'un roman noir. Entre détournements de fonds publics et vendettas privées, enquête sur une cabale orchestrée par des « cadres » de la HAC et de la Maison de la Presse contre la légitimité électorale.



Par La Rédaction de L'Aigle Infos
Le masque est tombé ce vendredi 16 janvier lors du simulacre de congrès de l'AGEPI. La présence complice de Hassane Kaba (Directeur de la Maison de la Presse) et d'Amadou Touré (Commissaire à la HAC) aux côtés de la présidente sortante, Dame Aminata Camara, n'est pas le fruit du hasard. C'est l'aboutissement d'une alliance occulte née dans les couloirs du groupe L'Indépendant, visant à protéger des intérêts financiers et à solder de vieilles rancunes.

1. Le butin de la présidentielle : Où sont passés les 100 millions ? La question brûle toutes les lèvres des patrons de presse : qu'est devenue la subvention de 100 millions de francs guinéens allouée pour la couverture de la présidentielle ? Selon

des sources internes, ce trésor de guerre aurait été purement et simplement dilapidé par Dame Aminata Camara pour financer sa propre campagne de survie et s'assurer des soutiens. Un braquage à ciel ouvert sur le dos des éditeurs, pendant que les « sentinelles » de la HAC ferment les yeux.

2. Le « Clan de l'Indépendant » : Le conflit d'intérêts comme mode de gestion

Le lien entre les protagonistes est frappant. Hassane Kaba et Amadou Touré sont d'anciens subordonnés de Mamadou Aliou Diakité à l'époque où ce dernier était DAAF et Directeur Commercial du groupe L'Indépendant.

• Hassane Kaba, dont le journal Le Standard est étrangement membre du bureau de la Dame, semble avoir confondu la gestion d'une institution publique avec ses intérêts privés. Rappelons que le gérant du journal de M. Kaba est l'un des bras droits de la présidente sortante.

• Amadou Touré, dont le manque de professionnalisme (connu pour s'asseoir les pieds sur les chaises de bureau) avait déjà provoqué des étincelles avec la rigueur de M. Diakité, semble aujourd'hui savourer une revanche mesquine sous les dures de la HAC.

3. La « Jurisprudence de l'Impos-

ture»

À la barre du tribunal, Dame Aminata a osé l'impensable : justifier sa prorogation illégale de mandat en citant l'exemple de Hassane Kaba, qui aurait lui-même prorogé son mandat à l'AGEPI de deux ans par le passé. Autrement dit, l'illégalité est devenue une tradition familiale pour ce clan.

Lorsque M. Diakité a tenté d'alerter Hassane Kaba sur les dérives actuelles, la réponse fut une menace à peine voilée : « Fais ce que la Dame a décidé, sinon ils vont t'écarter. » Des propos indignes d'un directeur de la Maison de la Presse, qui trahissent une volonté délibérée de museler quiconque prône la transparence.

4. Une vendetta personnelle masquée en crise associative

Ceux qui ont jadis comploté pour faire renvoyer M. Diakité par de faux témoignages, jaloux de sa ténacité et de sa probité, tentent aujourd'hui de réitérer leur forfait à l'échelle nationale. Mais la Guinée de 2026 n'est plus celle des arrangements de couloir.

Le procès du 21 janvier pour détournement de fonds sera le moment de vérité. Le peuple de Guinée et les partenaires internationaux verront enfin comment une « clique d'anciens collègues » a tenté de prendre en otage la presse indépendante pour couvrir des trous financiers et assouvir des haines de bureau.

Kéfina Diakité



Ukraine

En pleine vague de froid, des frappes russes plongent à nouveau Kiev dans le noir

Une nouvelle attaque aérienne russe a frappé Kiev dans la nuit, privant de chauffage, d'électricité et d'eau une grande partie de la capitale ukrainienne, en pleine vague de froid. Plusieurs bâtiments ont été endommagés, faisant au moins un mort et des blessés.



Plus de 5 600 immeubles résidentiels sont plongés dans le froid alors que les températures atteignent -14°C, ont annoncé, le mardi 20 janvier 2026, les autorités ukrainiennes. « Après cette attaque, 5 635 immeubles d'habitation sont sans chauffage », a indiqué le maire de Kiev, Vitali Klitschko, sur Telegram. « Près de la moitié de Kiev est actuellement sans courant. La

Russie n'a pas changé de cap : détruire l'Ukraine », a dénoncé la vice-ministre des Affaires étrangères, Mariana Betsa. La vaste zone résidentielle située sur la rive orientale du Dniepr est également privée d'eau courante, selon le maire.

Ces nouvelles frappes surviennent peu après la plus importante attaque russe contre le réseau énergétique de Kiev depuis le début de l'invasion de

l'Ukraine. Le bombardement du 9 janvier dernier avait déjà privé de chauffage quelque 6 000 immeubles, soit près de la moitié de la capitale, et laissé de nombreux habitants sans électricité pendant plusieurs jours, au moment où Kiev est frappé par une vague de froid inédite depuis plusieurs années.

Attaque contre les infrastructures énergétiques

Les autorités ukrainiennes mettaient en garde depuis plusieurs jours contre une nouvelle attaque massive contre les infrastructures énergétiques. D'autres régions du pays ont également été touchées dans la nuit, notamment Odessa (sud), Rivné (ouest) et Vinnytsia (centre-ouest), selon les autorités locales. La compagnie nationale Ukrenergo a annoncé des coupures d'électricité d'urgence afin de stabiliser le système. Dans la

région de Rivné, plus de 10 000 foyers ont été privés de courant.

À Kiev, une femme a été blessée et hospitalisée, a précisé Vitali Klitschko. Plusieurs bâtiments ont été endommagés, dont une école primaire. Dans la région de Kiev, près de Boutcha, un homme de 50 ans a été mortellement blessé et deux stations-service ont été touchées, selon le gouverneur régional. La Russie « vise les civils et des infrastructures civiles. L'ennemi terrorise délibérément des villes et villages ukrainiens », a dénoncé le gouverneur Mykola Kalachnyk.

Selon les autorités, la Russie a d'abord lancé des drones de combat à longue portée, avant de tirer des missiles balistiques vers Kiev et sa région. Des explosions ont été entendues à plusieurs reprises dans le centre-ville durant une

alerte aérienne de plus de six heures.

Un « signal d'alarme »

Les services municipaux et énergétiques sont mobilisés pour rétablir le chauffage, l'eau et l'électricité, a assuré le maire de Kiev, précisant que près de 80 % des immeubles actuellement privés de chauffage avaient déjà été touchés lors de la précédente attaque. Le trafic du métro a également été perturbé.

Le ministre ukrainien des Affaires étrangères a de son côté estimé que la nouvelle attaque nocturne russe contre les infrastructures énergétiques du pays devrait être au cœur des discussions des dirigeants réunis au Forum économique de Davos. La « frappe barbare » du président russe Vladimir « Poutine ce matin est un signal d'alarme pour les dirigeants mondiaux réunis à Davos : il est urgent de soutenir le peuple ukrainien; il n'y aura pas de paix en Europe sans une paix durable pour l'Ukraine », a dit Andrii Sybiga sur les réseaux sociaux.

RFI